

**UNIVERSITE PARIS SUD
FACULTE DE PHARMACIE DE CHATENAY-MALABRY**

Inscriptions en D.E.S – 2016-2017

1^{ère} INSCRIPTION Pièces à Fournir		RÉINSCRIPTION Pièces à fournir
DES	Attestation de fin de 5^{ème} Année de pharmacie validée (Photocopie) Copie attestation de l'affectation IDF Photocopie de la carte d'identité (Etudiants Français) Extrait d'acte de naissance (Etudiants Etrangers) 2 photos d'identité 2 enveloppes format semi-commercial non affranchies, libellées à votre nom et adresse. Attestation Assurance Responsabilité civile Année universitaire 2016-2017 OBLIGATOIRE	1 Photo d'identité 2 enveloppes semi-commercial non affranchies, à votre nom et adresse Attestation Assurance Responsabilité civile Année universitaire 2015-2016 OBLIGATOIRE

Joindre obligatoirement la photocopie de la carte étudiant de l'année précédente ou la photocopie d'un document officiel indiquant votre N° INE/BEA ou NAT (Si vous étiez scolarisé en France).

Montant des frais de scolarité : 517,10 euros.

Paiement par chèque : à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Paris Sud.

Pour les ressortissants de l'Etat Européen : Pour un séjour supérieur à 3 mois, vous devez obligatoirement obtenir un titre de séjour, qui sera accordée pour la durée des études.

Etudiants Etrangers :

Si vous demandez cette année le renouvellement de votre Titre de Séjour et que vous dépendez de la sous-préfecture d'ANTONY (92), vous pouvez retirer auprès du Service Scolarité la liste des pièces à fournir + dossier de renouvellement.

Etudiants de PROVINCE :

Faire impérativement la demande de transfert de votre dossier universitaire auprès de votre Faculté d'origine vers la Faculté de Pharmacie de Châtenay-Malabry.

ÉTUDIANTS INSCRITS EN Diplôme d'Etudes Spécialisées

Vos interlocuteurs D.E.S. au Service Scolarité sont :

Cécile BENEROSO
Tél : 01 46 83 53 43
Email : cecile.beneroso@u-psud.fr

Patricia BUFFAT (en cas d'absence de C. BENEROSO)
Tél : 01 46 83 53 42
Email : patricia.buffat@u-psud.fr

Horaires d'ouverture au public du Service Scolarité : de 9h30 à 11h et de 13h30 à 16h
Fermé le Mercredi

RAPPELS

► Si vous êtes un étudiant issu d'une Faculté de Pharmacie de Province, vous devez impérativement faire une demande de transfert de votre dossier universitaire auprès de votre Faculté d'origine. En effet, lors de la validation de votre D.E.S., vous obtiendrez également votre diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie de l'Université Paris-Sud.

Assurez-vous que ce transfert de dossier a bien été effectué.

► Vous devez, **chaque fin de semestre**, transmettre par courrier au Service Scolarité de Paris-Sud vos validations de stage signées par votre Chef de Service à l'hôpital.

► Vous devez signaler tout changement relatif à :

- Votre nom (suite à un mariage ou à une naturalisation)
- Votre adresse postale
- Votre adresse email
- Votre numéro de téléphone

► D.E.S. I.P.R.

Attention, vous devez établir votre projet de cursus en accord avec votre Tuteur et le Coordonnateur du D.E.S. I.P.R. **durant votre 1^{ère} Année d'internat** afin que ce projet de cursus, conformément aux textes, soit approuvé en Conseil d'UFR.

► D.E.S. Pharmacie

Attention, vous devez penser durant votre 2^{ème} Année de D.E.S. à finaliser votre choix de filière pour le Niveau 2 et votre projet professionnel.

► D.E.S. Biologie Médicale

Attention, vous devez préciser **votre choix d'option (Biologie Médicale Polyvalente ou Biologie Médicale Spécialisée) et l'intitulé de la spécialisation (si Biologie Médicale Spécialisée)** (à indiquer sur votre dossier) lors de l'inscription en Niveau 2

► Soutenance du Mémoire d'Internat tenant lieu de Thèse d'exercice

Vous devez prendre contact avec Madame BENEROSO (ou P. BUFFAT) afin de faire le point sur votre dossier de D.E.S. et s'assurer ainsi que votre cursus pourra effectivement être validé lorsque vous aurez terminé votre internat. Les documents utiles à la soutenance du Mémoire de D.E.S. sont téléchargeables sur le site de la Faculté de Pharmacie – rubrique D.E.S.